Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2018

PRESENTS : M. MAZUEL Daniel, Mme VALENTIN Jocelyne, M. PRIOLET Patrick, Mme ARNAUD Marie-Claude, Mme FAUGERE Marie-Claude, M. VELLARD Gérard, Mr DESMAISON Dominique, Mme ARNAUD Bérénice, Mr LAFOREST Daniel, Mr DINYTASZ Dominique, Mme BOUTTEMY Anne-Lyse,

Secrétaires de Mairie : Nadia ZABA

Excusés : M. HERVAULT Jean-Marc donne pouvoir à M. MAZUEL Daniel,
M. BUISSON Bruno donne pouvoir à Mme FAUGERE Marie-Claude,

Absent : Bertrand GARCIA

ORDRE DU JOUR :

GOURMET FIOLANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les tarifs de la cantine pour l'année 2017-2018 soit :

Repas enfants 3.82 TTC
Repas adultes 4.67 TTC
Participation de la commune : 0.80 €

Le Gourmet Fiolant propose les tarifs suivants pour l'année 2018-2019 :
Repas enfants 3.85 TTC
Repas adultes 4.71 TTC
Soit une augmentation de 0.03 € pour les enfants et 0.04 € pour les adultes.

Monsieur le Maire propose que la participation de la commune reste à 0.80 € pour les enfants de Menat et que l'augmentation de 0.03 € soit à la charge des parents.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité accepte cette proposition:

RGPD (Règlement européen sur la protection des données personnelles)

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles est entré en vigueur le 25 mai 2018. Les communes et EPCI de par leurs missions et leurs activités produisent au quotidien de très nombreuses données.

Une réunion d'information sur la mise en place de cette nouvelle réglementation a été organisée par l'Association des Maires et a eu lieu le 22 juin. Monsieur Gérard VELLARD et Monsieur Patrick PRIOLET font le compte rendu de celle-ci.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

BAR-RESTAURANT DU BOURG :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le vote pour la reprise du bar restaurant du bourg.

1-Mr BOUQUET DE RUBAY Jean-Philippe : 7
2- Mme CLUZEL Françoise : 4
3- Mme COLLADOS Chantale : 0
Sans Avis : 1

Le bail de Mr BOUQUET DE RUBAY Jean-Philippe commencera à partir du 1er Août 2018, pour une durée d'un an. L'ouverture aura lieu à partir du 11 août, afin de respecter le délai de mutation de la licence IV.

Il conservera l'épicerie et souhaite également avoir un débit de tabac.

CHEMINS DE RANDONNEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a demandé que les chemins de randonnées inscrits au PDIPR soient entretenus (petit entretien et fauchage des sentiers) pour la commune les randonnées à entretenir sont :

- Pont de Menat (départ des Tarteaux).
- Servant (départ vers la poste).

BULLETIN MUNICIPAL

Il sera distribué la semaine 30

Fin du conseil municipal à 19h45

Prochaine réunion : en septembre 2018